

Rapport annuel de la
Commission de
L'ESCARPEMENT DU
N I A G A R A
2012 – 2013



À SON HONNEUR

Le lieutenant-gouverneur de la province de l'Ontario

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR

Le soussigné demande respectueusement à présenter à Votre Honneur le rapport annuel de la Commission de l'escarpement du Niagara pour l'année débutant le 1^{er} avril 2012 et se terminant le 31 mars 2013.

L'HONORABLE DAVID ORAZIETTI

Ministre



L'HONORABLE DAVID ORAZIETTI

Ministre des Richesses naturelles

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Commission de l'escarpement du Niagara pour l'année débutant le 1^{er} avril 2012 et se terminant le 31 mars 2013.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Don Scott'.

DON SCOTT

Président, Commission de l'escarpement du Niagara

Table des matières

Remarques du président	4
L'escarpement du Niagara.....	6
Commission de l'escarpement du Niagara.....	7
Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara	11
Performance opérationnelle	15
Mise en œuvre du plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara	18
Activité relative au permis d'aménagement	19
Modifications apportées au plan d'aménagement	20
Surveillance environnementale	26
Conformité et mise en application	31
Plans des parcs, évaluations environnementales, plans directeurs des transports et plans officiels	33
Points saillants des activités	38
Mesures de rendement.....	42
Résumé financier	44
Carte	45

Remarques du président

L'exercice financier 2012-2013 a été très productif et fructueux à la Commission de l'escarpement du Niagara (CEN).

La CEN a terminé son Plan stratégique 2012-2016, qui orientera les objectifs et les priorités de la CEN jusqu'à la révision de 2015 du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara.

La réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara a été soumise à un examen périodique de 10 ans afin de s'assurer qu'elle satisfait aux critères exigés pour le maintien de sa désignation par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et afin de fournir des occasions d'apprentissage et de réflexion.

Le processus d'examen de la réserve de biosphère s'est amorcé avec la préparation d'un document « autodidactique » qui a été préparé par le personnel de la CEN pour le compte de la réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara et qui a été soumis à la Commission canadienne pour l'UNESCO le 30 juin 2012. En octobre 2012, des examinateurs externes accompagnés d'employés et de membres du Comité directeur de la CEN ont procédé à des visites des lieux, de Niagara à Tobermory, et ont rencontré différents partenaires et intervenants en vue de l'élaboration du rapport d'examen définitif soumis à l'UNESCO, qui a conclu que : « ... *la réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara mérite certainement de toujours faire partie du Réseau mondial des réserves de la biosphère* ». Le rapport sera examiné par l'UNESCO en 2014.

La CEN a amorcé des travaux préparatoires en vue de l'Examen de 2015 du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara (PAEN), conformément à la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara (LPAEN)*. L'Examen sera coordonné avec ceux du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et du Plan de la ceinture de verdure.

La CEN se charge des recherches préliminaires sur les sujets liés au PAEN, notamment les améliorations apportées aux politiques, les questions liées à l'eau et au remblai, les utilisations à des fins agricoles, l'expansion urbaine et les pressions démographiques connexes ainsi que l'élaboration du Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement. En collaboration avec d'autres ministères provinciaux, des municipalités, des organismes de conservation et le public, la CEN préparera au cours des deux prochaines années des conseils qui seront soumis au ministre des Richesses naturelles en 2015.

Il importe de souligner le 40^e anniversaire de la *LPAEN* en juin 2013. Nous avons réalisé beaucoup de progrès et pouvons être fiers de nos résultats et de ceux de nos nombreux partenaires en matière de conservation. Ce sont nos efforts concertés, notre persévérance et notre passion qui nous permettront de continuer à protéger ce fabuleux trésor provincial pour les générations futures.

Veuillez agréer mes sentiments les meilleurs.



Don Scott, président
Commission de l'escarpement du Niagara

L'escarpement du Niagara

L'escarpement du Niagara est reconnu comme un attribut naturel mondial unique et l'élément topographique principal du sud de l'Ontario.

Cette crête en grande partie boisée de 450 millions d'années, constituée de roche sédimentaire (dolomie) riche en fossiles, s'étend sur une distance 725 kilomètres. Elle atteint 510 mètres (1 625 pieds) au-dessus du niveau de la mer à son plus haut point d'élévation. Elle traverse la région la plus développée et densément peuplée au Canada, allant de Queenston dans la région de Niagara jusqu'à Tobermory dans le comté de Bruce à la pointe de la péninsule Bruce.

L'escarpement du Niagara est reconnu à l'échelle internationale comme l'une des merveilles géologiques mondiales, et a été nommé en 1990 réserve mondiale de la biosphère de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Les principes de l'aménagement durable du territoire et la préservation des zones naturelles importantes sont soulignés par la désignation de réserve de la biosphère qu'a reçue l'escarpement du Niagara. Cette désignation reconnaît le paysage et l'écologie uniques de l'escarpement du Niagara. La protection continue de l'escarpement est assurée par un plan provincial d'aménagement du territoire qui vise à préserver les zones naturelles importantes, tout en permettant un développement compatible, y compris des utilisations agricoles et industrielles.

La région de l'escarpement du Niagara offre une riche mosaïque constituée de forêts, de fermes, de parcs et de zones récréatives, de scènes panoramiques, de falaises, de cours d'eau, de terres humides, de terrains ondulés, de chutes d'eau, de ressources minérales, d'habitats fauniques, de sites historiques, de villages et de villes. Le cours supérieur d'un certain nombre de rivières prend naissance dans l'escarpement du Niagara, et la région est importante pour l'alimentation de la nappe souterraine. Ses écosystèmes dynamiques soutiennent une grande diversité d'espèces, y compris : 300 espèces d'oiseau, 53 de mammifère, 36 de reptile et d'amphibien, 90 de poisson et 100 variétés de végétaux jugés d'intérêt spécial, dont 37 types d'orchidée sauvage.

L'escarpement du Niagara offre aussi des sites parmi les meilleurs en Ontario pour skier, camper, nager, pêcher, faire de la navigation de plaisance ou de la randonnée pédestre et admirer la beauté du paysage. Il comprend le sentier pédestre Bruce Trail, le plus ancien au Canada. Les activités récréatives associées à l'escarpement du Niagara génèrent des centaines de millions de dollars pour l'économie de l'Ontario chaque année.

L'escarpement du Niagara est un vrai symbole de l'aménagement environnemental durable du territoire. La valeur des ressources essentielles de l'escarpement du Niagara, soit l'eau propre, les espaces verts sains pour les activités récréatives, et l'habitat écosystémique protégé de nombreuses espèces, y compris les espèces en péril, est inestimable.

Commission de l'escarpement du Niagara

La Commission de l'escarpement du Niagara (CEN) appuie le but et les objectifs de la Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara (LPAEN) et du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara (PAEN), qui demeurent les mêmes et qui revêtent de plus en plus d'importance dans l'environnement urbain en pleine croissance de l'Ontario.

But de la Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara :

« de préserver le plus possible l'état naturel de l'escarpement du Niagara et des terrains voisins et de n'y permettre que les formes d'aménagement compatibles avec cet état naturel. »

Énoncé de vision de la Commission de l'escarpement du Niagara :

Avec l'appui d'une excellente fonction publique, soutenir le but de la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara* en conservant et en améliorant le milieu naturel et le paysage culturel de l'escarpement du Niagara pour les générations actuelles et futures.

Énoncé de mission :

Préserver, protéger et promouvoir l'escarpement du Niagara, et maintenir sa désignation de réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO.

Principes directeurs

La Commission sera guidée par les principes suivants dans l'exécution de ses fonctions :

1. la préservation de l'escarpement du Niagara par l'aménagement durable du territoire sur le plan environnemental;
2. l'exercice de leadership dans la sensibilisation à la valeur de l'escarpement du Niagara;
3. l'application uniforme de la politique et de la législation;
4. un processus décisionnel indépendant et impartial;
5. des procédures et processus transparents, efficaces et efficaces;
6. une interaction positive et respectueuse avec les clients, les partenaires et le public;
7. une excellence organisationnelle.

Commission de l'escarpement du Niagara

La CEN applique activement les principes de l'aménagement durable du territoire et de la gestion durable des ressources naturelles pour la région du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, contribuant considérablement à la santé, au développement économique et à la durabilité environnementale de l'Ontario.

La Commission de l'escarpement du Niagara a été créée en juin 1973 conformément à la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara*, qui a établi un processus de planification pour assurer la protection et la préservation de l'escarpement du Niagara ainsi que la reconnaissance de ses paysages spectaculaires, de ses écosystèmes interdépendants et de ses ressources naturelles essentielles.

À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, la CEN a pour mandat de coordonner et de mettre en œuvre un éventail de dispositions administratives et stratégiques énoncées dans la LPAEN afin de préserver le but et les objectifs de la législation.

Les tâches initiales de la CEN étaient de préparer un plan provincial – le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara (PAEN) – et d'administrer un système de contrôle de l'aménagement.

Traitant environ 500 demandes de permis d'aménagement chaque année, la CEN évalue chaque demande en fonction des politiques d'aménagement du territoire du PAEN, prend les décisions appropriées, consulte les partenaires au sujet des propositions d'aménagement qui peuvent avoir une incidence sur la région du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara et fixe les conditions des permis en fonction de pratiques exemplaires afin de mettre en œuvre les politiques du PAEN.

Chargée de l'administration du PAEN, la CEN élabore, interprète et applique des politiques qui maintiennent et améliorent le dynamisme des caractères environnementaux et du paysage uniques de l'escarpement. Ce but est également atteint par l'examen périodique du PAEN et d'autres dispositions législatives connexes et par l'évaluation des demandes de modification du Plan.

La CEN s'efforce d'assurer le respect des politiques du PAEN par le public en procédant à des inspections des lieux et en contrôlant les conditions des permis. La CEN collabore de façon proactive avec les municipalités et les partenaires pour faire le suivi des préoccupations potentielles en matière de conformité, afin que les projets d'aménagement dans l'escarpement du Niagara soient conformes au PAEN.

Conformément aux valeurs énoncées dans le PAEN en lien avec la promotion de la santé et de la biodiversité des écosystèmes de l'escarpement du Niagara, la CEN gère un programme de surveillance écologique et fait rapport sur les indicateurs clés de la vitalité environnementale.

La CEN et le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, en collaboration avec des organismes de soutien, encouragent l'acquisition de terres, l'élaboration de plans de gestion et la promotion de l'accès public aux plus de 143 aires protégées dans le Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara.

Commissaires

La Commission réunit 17 membres (commissaires) nommés par décret. Neuf membres, y compris le président, représentent le grand public, et huit membres représentent les comtés, villes et régions dans l'escarpement du Niagara. La Commission, qui relève du ministre des Richesses naturelles de l'Ontario, est soutenue par un personnel de 23 employés dans les bureaux de Georgetown et Thornbury.

La Commission se réunit sur une base mensuelle pour étudier des permis d'aménagement et des propositions d'aménagement du territoire, ainsi que des modifications à apporter aux plans. Les réunions sont ouvertes au public et généralement tenues dans le bureau principal de la Commission à Georgetown.

Pour consulter la liste des membres de la Commission, veuillez visiter le site Web de la Commission de l'escarpement du Niagara à l'adresse escarpment.org.

Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara

L'escarpement du Niagara et les terres avoisinantes sont protégés par le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara (PAEN), un plan provincial d'aménagement du territoire. La région du PAEN couvre des portions de 22 municipalités locales dans sept régions et comtés, ainsi que la ville de Hamilton.

Le PAEN sert à orienter et à encadrer l'activité humaine dans l'escarpement du Niagara. En 1985, le gouvernement de l'Ontario a adopté ce plan environnemental visionnaire, connu sous le nom de « premier plan vert » du Canada. Le PAEN a initialement été approuvé par le Cabinet en juin 1985, a été révisé en juin 1994 et en juin 2005 et sera examiné de nouveau en 2015.

Le PAEN vise à conserver substantiellement l'escarpement du Niagara de l'Ontario en tant que milieu naturel continu. Le développement de l'escarpement du Niagara doit se conformer à cet objectif.

Le PAEN décrit les désignations d'aménagement du territoire, les critères de développement et les utilisations permises associées, incluant les projets d'habitation, d'agriculture et de foresterie. Il fournit aussi le cadre pour une série de plus de 143 parcs existants et proposés, et d'espaces libres liés par le sentier Bruce Trail. De même, le PAEN assure la préservation des étendues de rase campagne, conservant les terres pour l'agriculture et les activités rurales complémentaires.

Pour mettre en œuvre le PAEN, la CEN :

1. fait la promotion des objectifs du Plan;
2. traite les demandes de permis d'aménagement et rend les décisions à leur égard;
3. examine toutes les propositions d'aménagement dans la région du Plan, formule des commentaires à l'égard de ces propositions et participe aux audiences si les politiques du PAEN sont sérieusement menacées;
4. traite les modifications proposées au Plan et formule des recommandations à leur égard;
5. aide le ministre et les municipalités à se conformer aux plans locaux officiels et aux règlements municipaux;
6. aide le ministre à superviser la mise en œuvre du Plan;
7. assume un rôle dans l'interprétation du Plan;
8. veille au respect du PAEN et des règlements connexes sur l'aménagement du territoire.

Régions, comtés et municipalités locales qui sont situés complètement ou partiellement dans la région du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara :

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE NIAGARA

(sept municipalités locales)

Ville de Grimsby

Ville de Lincoln

Ville de Niagara Falls

Ville de Niagara-on-the-Lake

Ville de Pelham

Ville de St. Catharines

Ville de Thorold

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE HALTON

(trois municipalités locales)

Ville de Burlington

Ville de Halton Hills

Ville de Milton

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE PEEL

(une municipalité locale)

Ville de Caledon

COMTÉ DE GREY

(six municipalités locales)

Ville d'Owen Sound

Municipalité de Meaford

Anciennement :

Georgian Highlands

Ville de Meaford

Canton de St. Vincent

Canton de Sydenham

Canton de Georgian Bluffs

Anciennement :

Canton de Sarawak

Canton de Keppel

Canton de Derby

Municipalité de Grey Highlands

Anciennement :

Canton d'Euphrasia

Canton d'Osprey (village de Markdale)

Canton d'Artemesia

Ville de Blue Mountains

Anciennement :

Canton de Collingwood

Ville de Thornbury

Canton de Chatsworth

Anciennement :

Canton de Holland

Village de Chatsworth

VILLE DE HAMILTON

Anciennement :

Ville d'Ancaster

Ville de Dundas

Ville de Flamborough

Ville de Hamilton

Ville de Stoney Creek

COMTÉ DE SIMCOE

(une municipalité locale)

Canton de Clearview

COMTÉ DE DUFFERIN

(deux municipalités locales)

Ville de Mono
Canton de Mulmur

COMTÉ DE BRUCE

(deux municipalités locales)

Ville de South Bruce Peninsula

Anciennement :

Canton d'Albermarle

Canton d'Amabel

Ville de Wiarton

Ville de Hepworth

Municipalité de Northern Bruce Peninsula

Anciennement :

Canton d'Eastnor

Canton de St. Edmunds

Canton de Lindsay

Village de Lion's Head

Performance opérationnelle

Aperçu

En plus des principales fonctions prévues par la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara* (LPAEN), un protocole d'entente conclu entre la CEN et le ministère des Richesses naturelles (MRN) énonce les attentes actuelles de la CEN :

- Promouvoir les objectifs du PAEN et de la LPAEN par le biais de différentes initiatives de communication.
- Appuyer les initiatives d'aménagement du territoire de la province, conformément à la *Loi de 2005 sur la ceinture de verdure* et au Plan de la ceinture de verdure.
- Appuyer les initiatives de la province axées sur l'énergie verte, s'il y a lieu;
- Appuyer le programme Espaces naturels du MRN, s'il y a lieu, et collaborer avec le MRN et avec d'autres organismes de gestion des parcs.
- Travailler en partenariat avec le MRN, les organismes de gestion des parcs et d'autres intervenants aux activités de mise en œuvre, d'intendance des terres, de recherche et de communication du Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara qui sont liées à la promotion et à l'atteinte des objectifs du PAEN.

Priorités et résultats

Le rôle de « première ligne » de la Commission de l'escarpement du Niagara, à titre de chef de file provincial de l'aménagement environnemental du territoire, s'harmonise avec la priorité du MRN visant à promouvoir et à améliorer la protection du patrimoine naturel dans le sud de l'Ontario.

La Commission est un organisme créé par une loi, qui est « indépendant » du gouvernement provincial conformément à la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara*. Ses décisions sont prises indépendamment et impartialement.

À titre d'organisme de réglementation, la Commission agit selon les principes de gestion du gouvernement de l'Ontario, y compris les principes de comportement éthique, d'excellence en gestion, d'administration honnête et éthique des fonds publics et de service public professionnel avec pleine responsabilité, uniformité, équité et courtoisie.

La CEN et son personnel sont déterminés à diriger la sensibilisation à l'égard du patrimoine naturel et l'aménagement écologiquement durable du territoire. La CEN s'emploie à assurer la transparence et l'uniformité des programmes et à offrir un service public qui est juste, respectueux, équilibré et empathique.

La CEN a terminé les préparatifs en vue de la préparation d'un nouveau Plan stratégique pour la période de 2012 à 2016. À la suite d'une consultation avec les intervenants, le Plan stratégique a été avalisé par la Commission à l'automne 2012 et a été approuvé par le ministre des Richesses naturelles le 11 janvier 2013. Le Plan stratégique énonce les priorités de l'organisme, y compris l'examen de 2015 du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, qui sera coordonné avec les examens du Plan de la ceinture de verdure et du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges.

Voici les objectifs opérationnels de la CEN :

Maintenir des écosystèmes sains et durables

- L'escarpement du Niagara de l'Ontario comprend trois écosystèmes qui se recoupent. L'aménagement durable favorise la préservation des régions fragiles sur le plan écologique et des habitats des espèces en péril.

Préserver la biodiversité

- Les écosystèmes protégés de l'escarpement du Niagara abritent 55 espèces de mammifères, plus de 300 espèces d'oiseaux et une proportion importante des espèces végétales rares de l'Ontario.

Mener des recherches scientifiques

- Le Programme de surveillance de l'escarpement du Niagara de l'Ontario surveille l'écologie de l'escarpement et applique des conclusions scientifiques pour évaluer les politiques du PAEN qui visent la préservation de l'escarpement du Niagara. La CEN a parrainé et appuyé la recherche, la surveillance environnementale et l'élaboration d'outils de SIG visant à améliorer les activités de planification, de gestion des réserves de la biosphère, d'examen des politiques et de mise en œuvre.

Élaborer des politiques efficaces de gestion des ressources

- Les initiatives de la CEN, comme la conférence biennale Leading Edge, fournissent des tribunes pour le partage et l'intégration des renseignements sur la recherche sur la réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara, les techniques de surveillance environnementale et de gestion et l'intendance.

Examiner les possibilités économiques dans le secteur des ressources

- Les retombées économiques de l'escarpement du Niagara pour l'Ontario sont importantes. L'escarpement du Niagara compte des ressources en agrégats et de riches terres agricoles, ainsi qu'un vaste potentiel d'écotourisme lié aux caractéristiques naturelles et au paysage culturel de l'escarpement.

Accroître les possibilités de loisirs de plein air

- La CEN collabore avec la Bruce Trail Conservancy, les offices locaux de protection de la nature et d'autres organismes et intervenants ayant des mandats de conservation similaires dans l'escarpement afin d'accroître la sensibilisation aux activités récréatives de l'escarpement et l'accès à ces activités. Le Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara, y compris le sentier Bruce Trail et les aires de loisirs de l'escarpement, offre un accès public et des possibilités de loisirs.

Mise en œuvre du plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara

– vue d'ensemble

- Continuer de s'acquitter des responsabilités prévues dans la LPAEN et de mettre en œuvre le PAEN, et contribuer aux initiatives liées à la planification avec les municipalités partenaires.
- Continuer de collaborer avec les ministères provinciaux sur les dossiers qui présentent un intérêt commun en matière de programme et de planification dans le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara.
- Continuer d'apporter des modifications (et d'en faire rapport) à la loi (LPAEN) et aux règlements sur le contrôle de l'aménagement (CA) qui sont nécessaires afin de rationaliser les processus de demande de modification du PAEN et de demande de permis d'aménagement.
- Continuer de moderniser et d'actualiser le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara afin que les politiques du Plan demeurent actuelles et efficaces.
- Formuler des commentaires sur les activités d'aménagement dans les zones urbaines, les petits centres urbains et les zones récréatives désignées dans le PAEN.
- Contribuer à l'atteinte des objectifs liés aux aires protégées en assurant le maintien des mesures prises par la CEN en lien avec le Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara.
- S'acquitter des responsabilités de la CEN en vertu du Registre environnemental (instrument / règlement) et fournir une base de données accessible par voie électronique pour les avis publics et l'examen des permis d'aménagement de l'escarpement du Niagara.
- Continuer d'élaborer des initiatives de formation du personnel et de réaliser des activités de planification de la relève afin de renforcer et d'améliorer les aptitudes en matière de planification à long terme, de technologie et de gestion au sein de la CEN.

Activité relative au permis d'aménagement 2012-2013

La Commission de l'escarpement du Niagara gère le PAEN à l'aide d'un système de permis qui permet de s'assurer que l'aménagement proposé dans la région de l'escarpement du Niagara en Ontario est compatible avec les caractères sensibles de l'escarpement et le milieu naturel associé.

En plus d'évaluer les demandes de permis d'aménagement dans l'escarpement du Niagara et d'administrer la réglementation connexe en matière d'aménagement du territoire, la CEN examine aussi les demandes – et participe aux audiences sur ces demandes – visant des disjonctions, des lotissements, l'extraction d'agrégats, le prélèvement d'eau, des projets liés à l'énergie verte, des plans officiels, des règlements de zonage, des évaluations environnementales, des plans de gestion des parcs, des corridors de transport et les engagements d'autres organismes gouvernementaux, à l'intérieur et à proximité de la région du PAEN.

La CEN évalue aussi les projets de lois, de règlements et de politiques provinciaux et fédéraux qui peuvent avoir une incidence sur l'escarpement du Niagara et formule des commentaires à l'égard de ces projets.

Nouvelles demandes de permis d'aménagement ouvertes : 431

Demandes approuvées : 315

Demandes refusées : 6

Décisions sur les demandes de permis approuvées ou portées en appel devant un agent enquêteur : 20

Décisions sur les demandes de permis refusées ou portées en appel devant un agent enquêteur : 3

*Audiences organisées : 7

Permis d'aménagement délivrés : 280

Décisions du ministre ou de l'agent enquêteur : 2

**Cinq audiences reportées de l'exercice financier 2011-2012.*

Modifications apportées au plan d'aménagement 2012-2013

Dans le cadre de l'administration du PAEN, la Commission de l'escarpement du Niagara traite les demandes de modification du plan. Généralement, les modifications proposent des exceptions propres à un site ou des raffinements, apportées aux politiques et aux désignations du plan. Les modifications sont approuvées, rejetées ou changées par le ministre des Richesses naturelles, l'agent d'audience ou le tribunal. Occasionnellement, la Commission de l'escarpement du Niagara propose des modifications pour mettre à jour, améliorer ou clarifier le plan.

Modifications reçues	3
Modifications amorcées (par la Commission)	3
Modifications actives	17
Recommandations présentées au ministre	1
Approuvées par le ministre	4
Décisions de la Commission mixte	2
En attente d'une décision du ministre	1
Retirées/reportées	0
**Classées comme une utilisation urbaine	0

** La Loi de 2005 sur la ceinture de verdure interdit l'agrandissement des zones urbaines et des utilisations urbaines dans la région du Plan de la ceinture de verdure, ce qui comprend la région du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara. L'agrandissement des zones ou utilisations urbaines peut seulement être envisagé lorsque le Plan de la ceinture de verdure et le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara font l'objet d'un examen (prévu pour 2015).

Détail des modifications apportées au Plan

Modifications actives apportées au Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara 2012-2013

Modification		Date reçue	Situation
PH 143 03	Milton Outlier	20 mars 2003	En cours d'examen et en discussion avec les intervenants
PG 146 03	Castle Glen	17 juillet 2003	En attente du résultat de NEPA 175
PH 153 04	Nelson Aggregates Co.	12 mai 2004	Audience terminée en février 2012; refusée par la Commission mixte en octobre 2012
PS 161 05	Walker Aggregates Inc.	16 mai 2005	La CEN a demandé une révision judiciaire en août 2012; audience terminée en avril 2013; approuvée par la Commission mixte
PG 167 07	Harold Sutherland Construction Ltd.	22 mai 2007	Examen du Tribunal de l'environnement terminé en décembre 2012; rapport de l'agent d'audience de l'escarpement du Niagara publié en mai 2013
PN 168 07	Reimer	24 octobre 2007	Rapport sommaire du personnel attendu au printemps 2013
PC 175 08	Commission de l'escarpement du Niagara – Zone récréative de l'escarpement	5 août 2008	En cours d'examen et en discussion avec les intervenants
PC 178 09	Commission de l'escarpement du Niagara – Espèces en péril	19 mars 2009	En cours d'examen et en discussion avec les intervenants
PW 179 09	Pleasant View	19 mars 2009	En cours d'examen et en discussion avec les intervenants
PH 180 09	Carrière de Dufferin (Acton)	19 mars 2009	Audiences publiques et du CDIP ont eu lieu; rapport JART terminé en février 2013; en cours d'examen par le personnel
PC 183 10	Significant Woodlands	29 mars 2010	En discussion avec les intervenants
PH 185 10	Mount Nemo (PERL)	16 juillet 2010	En cours d'examen et en discussion avec les intervenants.
PD 191 11	LaFarge (anciennes terres)	27 janvier 2011	Approbation recommandée; envoyée au ministre le 26 oct. 2011; en attente d'une décision du ministre
PS 194 12	Covingtonhouse Investments Inc.	27 avril 2012	Réunion du CDIP a eu lieu en février 2013
PW 195 12	Fosse Coverdale	12 septembre	En discussion avec les intervenants

		2012	
PB 196 13	Fiducie du patrimoine ontarien	28 mars 2013	Rapport d'information à la Commission – Avril 2013

Modifications approuvées par le ministre		Date d'approbation par le ministre
PG 182 Weinberg		25 avril 2012
PB 193 CEN (EBC)		25 avril 2012
PH 186 Milton Limestone et Hanson Brick		7 mars 2013
PB 189 Bruce Trail Conservancy		7 mars 2013
Modifications envoyées au ministre		Date d'envoi
PH 186 Milton Limestone et Hanson Brick		14 déc. 2012; approbation recommandée
Classées comme une utilisation urbaine par la Commission		
- Aucune -		
Fermées		
- Aucune -		
En attente des dates d'audience		
PC 178 CEN – Espèces en péril		Reportée aux fins d'autres discussions
En attente d'une décision		Date d'envoi
PD 191 Anciennes terres LaFarge		26 octobre 2011

Points saillants des modifications approuvées du plan 2012-2013

PS 161 05 Walker Aggregates Inc.

Vise la modification du PAEN en vue de changer une désignation de zone rurale de l'escarpement en une zone d'extraction de ressources minérales, pour l'agrandissement d'une carrière.

La décision de la Commission mixte à l'égard d'une demande formulée par Walker Aggregates Inc., concernant un projet d'exploitation d'une carrière sur le lot 25 et une partie du lot 26, sur la concession 12, et une partie du lot 25 sur la concession 11, dans le canton de Clearview, a été rendue le 18 juin 2012.

La Commission mixte était composée de trois membres : deux membres de la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO) et un vice-président du Tribunal de l'environnement. Les deux membres de la CAMO ont rendu une décision majoritaire dans laquelle ils approuvaient les demandes nécessaires à l'agrandissement de la carrière. Le membre du Tribunal de l'environnement a rendu une décision dissidente.

Au cours de sa réunion d'août 2012, la CEN a décidé de demander la révision judiciaire de la décision de la Commission mixte, prétextant que des erreurs de droit ont été commises dans la décision. La révision judiciaire a eu lieu le 25 avril 2013, et la décision n'a pas encore été rendue.

PG 167 07 Harold Sutherland Construction Ltd.

Vise la modification du PAEN en vue de changer une désignation de zone rurale de l'escarpement en une zone d'extraction de ressources minérales sur une partie des lots 26, 27 et 28 de la concession 10, dans le canton de Georgian Bluffs (anciennement le canton de Keppel), comté de Grey, tel qu'il est indiqué à l'Annexe A, pour permettre l'aménagement d'une carrière sous le niveau phréatique. La modification permettrait à l'usine de bitume existante de demeurer à l'intérieur de la carrière existante sur le lot 28 jusqu'au 31 décembre 2014, permettrait à l'usine de traitement existante et à d'autres usages accessoires de demeurer à l'intérieur de la carrière existante pour une période de sept ans à partir de l'octroi de la licence au titre de la Loi sur les ressources en agrégats à titre d'exception aux utilisations autorisées de la désignation de zone d'extraction de ressources minérales, et permettrait de modifier les utilisations autorisées de la désignation de zone rurale de l'escarpement afin que des activités de gestion et de surveillance de l'eau puissent être réalisées à l'extérieur de la carrière proposée et qu'un tunnel de convoyeur puisse être aménagé sous la route de comté 17.

En août 2011, la CEN a décidé d'appuyer la demande de modification et d'approuver sous condition la demande de permis d'aménagement en ce qui concerne l'agrandissement de la carrière Keppel existante ainsi que la création d'une nouvelle carrière immédiatement à l'ouest, dans le canton de Georgian Bluffs.

Comme des personnes s'opposaient à la modification et que la décision à l'égard de la demande de permis d'aménagement avait été portée en appel, une audience devait avoir lieu devant le Bureau des audiences sur l'escarpement du Niagara du Tribunal de l'environnement. En janvier 2012, une audience préliminaire a eu lieu, et on a demandé aux parties de suivre un processus de facilitation afin de préciser et/ou de résoudre les litiges. De nombreuses rencontres ont eu lieu, permettant de résoudre un grand nombre de litiges.

Une audience de quatre jours a été convoquée en décembre 2012. L'agent d'audience a publié son rapport et sa recommandation à l'égard des demandes en mai 2013, recommandant l'approbation des demandes. Ces documents, ainsi que la position de la CEN, seront acheminés au MRN et/ou au Cabinet en vue d'une décision définitive.

PH 179 09 Pleasant View

La CEN a presque terminé le traitement de la modification 179 du PAEN. Cette modification ajoutera au PAEN environ 399 hectares (985,95 acres) de terres fragiles de l'escarpement dans une région de Hamilton connue sous le nom de Pleasant View Survey. L'ajout au PAEN reçoit un appui important de la part des offices de protection de la nature et du public. La modification a été autorisée par voie de règlement par le Cabinet provincial en 2010, avec un décret. La CEN collabore actuellement avec la municipalité, des organismes, des groupes d'intérêt et des propriétaires fonciers afin de résoudre les problèmes et les préoccupations en suspens et de peaufiner la modification afin qu'elle puisse être soumise au ministre des Richesses naturelles aux fins d'approbation.

PH 186 10 Milton Limestone Quarry et Hanson Brick

Vise la modification de la désignation de zone d'extraction de ressources minérales du PAEN sur l'ancienne carrière de Milton Limestone (Kelso Quarry Park) et les terres de Hanson Brick en une zone naturelle de l'escarpement et une zone de protection de l'escarpement afin de refléter la renonciation des permis au titre de la Loi sur les ressources en agrégats qui couvraient jadis les propriétés de 71,6 et 90,1 hectares (176,9 et 222,6 acres). Le MRN a annulé les permis pour Milton Limestone Quarry en juillet 2006 et ceux de Hanson Brick en novembre 2010 une fois que les travaux de remise en état ont été jugés terminés.

Cette modification modifie la Carte 4 du PAEN en ce qui concerne ces propriétés seulement. La propriété de Kelso Quarry appartient maintenant à Conservation Halton et sera gérée parallèlement à la zone de conservation Kelso. Les droits de propriété de Hanson Brick seront transférés à la ville de Milton dans le cadre d'une entente visant un parc. La ville prévoit gérer les terres en tant qu'espace libre passif. La modification a été approuvée par le ministre en mars 2013.

PS 194 12 Covingtonhouse Investments

Vise la modification du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara pour permettre des travaux d'aménagement sur la pente importante de l'escarpement, ce qui comprend : la création d'un nouveau lot qui fait l'objet d'une demande de plan d'immeuble d'habitation en copropriété (cinq lots), des unités d'habitation connexes, une route d'accès, des espaces libres communs et des services connexes; à titre d'exception aux objectifs de la désignation de zone récréative de l'escarpement. L'examen de cette modification est presque terminé.

PW 195 12 Coverdale Pit

Vise la modification de la désignation de zone d'extraction de ressources minérales du PAEN sur l'ancienne partie de gravière de la propriété Cabai, en une combinaison de zone rurale de l'escarpement et de zone naturelle de l'escarpement, afin de refléter la renonciation du permis au titre de la Loi sur les ressources en agrégats qui couvrait jadis une partie de la propriété de 36,9 hectares (91,2 acres). Le MRN a annulé le permis pour la gravière sur la propriété en septembre 2012. La modification fait actuellement l'objet de discussions avec le propriétaire foncier.

PB 196 13 Fiducie du patrimoine ontarien

Vise la modification du PAEN en vue de changer la désignation de zone récréative du Hunter Court et des lots 9 à 20, du Plan 3M-117, en zone naturelle de l'escarpement. Le but est de mettre de côté les terres en vue d'une conservation permanente, nonobstant les autres utilisations autorisées qui sont énoncées dans le PAEN. L'examen de cette modification sera amorcé à l'été 2013.

Surveillance environnementale

Surveillance de la biodiversité forestière

Dans le cadre d'un plus grand réseau provincial, national et international, le gouvernement, les organismes de conservation, les établissements universitaires et les organisations non gouvernementales ont entrepris une surveillance de la biodiversité dans les parcelles permanentes situées dans l'escarpement du Niagara, réserve de la biosphère mondiale de l'UNESCO. Ces parcelles se trouvent dans des forêts de feuillus et ont une taille de 1 hectare à 20 m x 20 m, selon les objectifs du projet et les ressources disponibles. Le but de ces parcelles est de recueillir des données quantitatives sur la biodiversité, la croissance, la mort et la santé des forêts afin d'étudier leur évolution avec le temps.

En août 2012, le personnel de la Commission de l'escarpement du Niagara a appris à une classe d'étudiants de troisième année du programme d'études sur l'environnement et les ressources de l'Université de Waterloo comment recueillir des données de surveillance sur la biodiversité forestière et la santé des arbres dans la réserve naturelle provinciale de la vallée Hockley. La Commission et l'Université, qui sont partenaires depuis 1996, effectuent une surveillance annuelle dans l'une des cinq parcelles d'un hectare. Les données recueillies grâce à cet exercice visent à contribuer à l'évaluation de l'efficacité stratégique du PAEN en matière de protection des zones importantes de la région du plan.

Le réseau de parcelles forestières de l'escarpement

Au printemps de 2012, les organisations qui participent à la surveillance de la biodiversité des parcelles forestières le long de l'escarpement ont mis sur pied un groupe – Escarpment Forest Plot Network (EFPN) – afin d'offrir une tribune pour les débats et l'échange de renseignements sur les protocoles de surveillance, la gestion des données, les techniques d'analyse et les percées scientifiques dans le domaine de la biodiversité forestière. La mise sur pied de l'EFPN et les travaux réalisés dans les parcelles remplissent l'un des rôles clés des réserves de biosphère, c'est-à-dire soutenir la recherche, la surveillance, l'éducation et les échanges de renseignements.

Coordonné et dirigé par le personnel de la CEN, le groupe a pour but de :

- i) faciliter la mise en place d'un réseau de soutien et d'un forum de discussion pour les intervenants qui réalisent des travaux similaires liés à la biodiversité forestière au sein de la réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara;
- ii) permettre aux organismes et aux organisations de collaborer à l'atteinte des objectifs des projets en partageant des renseignements sur la collecte, l'analyse et la gestion des données qui se fondent sur les recherches les plus récentes.

La création du groupe permettra d'accroître les données du réseau existant de parcelles de la CEN.

Nouvel échantillonnage de la réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara

Amorcée en 2011 à titre de projet de partenariat, l'étude sur le terrain de deux ans visant à effectuer un échantillonnage des communautés végétales forestières le long de l'escarpement a été terminée en 2012. Ce projet visait à déterminer si les communautés végétales ont évolué depuis le dernier relevé effectué de 1979 à 1981. Pour certains des sites visités, des données sur les espèces végétales avaient d'abord été recueillies en 1957 par le D^r Paul F. Maycock, puis de nouveau en 1973. Les sites qui ont été visités de nouveau sont ceux qui figurent dans la liste de l'étude intitulée *Ecological Survey of the Niagara Escarpment Biosphere Reserve*, de Riley et coll. 1996. En tout, 149 sites ont fait l'objet d'un échantillonnage au cours des deux saisons sur le terrain.

Des méthodes d'échantillonnage complémentaires ont été utilisées dans chaque site : la méthodologie « point-quarter » originale utilisée durant les inventaires originaux, et un nouveau protocole d'échantillonnage par parcelle, le protocole d'inventaire de la végétation. Chaque méthodologie d'échantillonnage permettait de saisir différents aspects de la composition et de la structure des espèces végétales.

L'analyse des changements dans la composition et la structure des espèces au cours de la période de 1957 à 2012 contribuera à l'évaluation de l'efficacité des désignations de protection et d'aménagement du territoire dans le PAEN et pourrait contribuer à l'Examen de 2015 du Plan. En tout, 434 espèces végétales ont été répertoriées le long de l'escarpement, y compris des espèces envahissantes. Quatre espèces envahissantes sont particulièrement préoccupantes : deux espèces herbacées, l'alliaire officinale (*Alliaria petiolata*) et le tussilage pas-d'âne (*Tussilago Farfara*), et deux arbustes de taille moyenne, le nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*) et le chèvrefeuille de Tartarie (*Lonicera tatarica*).

À l'aide de ces données, on peut confirmer les types d'espèces végétales qui sont présentes dans l'escarpement du Niagara sur le plan spatial du nord au sud, ainsi que sur le plan vertical, selon leur altitude. Des observations détaillées sur les peuplements individuels ont été consignées. Le projet a aussi recueilli des données sur les espèces en péril qui ont servi à étayer la base de données du Centre d'information sur le patrimoine naturel du MRN. On a élaboré une base de données qui appuiera la gestion et l'analyse des données.

Projet pour les zones d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) des sciences de la vie importantes sur le plan régional

Le PAEN comprend des politiques visant à protéger les ZINS des sciences de la vie importantes sur les plans provincial et régional. S'appuyant sur la méthodologie élaborée et utilisée par le Programme de surveillance de l'escarpement du Niagara de l'Ontario pour examiner le changement avec le temps dans les ZINS des sciences de la vie importantes sur le plan provincial, un projet visant à effectuer une analyse SIG en ce qui a trait au paysage des ZINS des sciences de la vie au plan régional a été amorcé. Le but est d'évaluer si des travaux d'aménagement ont été autorisés par le PAEN dans ces ZINS et, le cas échéant, de déterminer le type et l'emplacement de ces travaux.

Dans le cadre de cet exercice, l'aménagement à l'extérieur de la région du PAEN, mais dans des ZINS des sciences de la vie importantes sur le plan régional, situées à l'intérieur de la grande région d'aménagement de l'escarpement du Niagara, fait aussi l'objet d'un examen aux fins de comparaison, intérieur par rapport à l'extérieur, relativement au PAEN. Le projet nécessite une comparaison des photos aériennes historiques et récentes pour les travaux d'aménagement autorisés, et cette comparaison est presque terminée.

Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara

Le Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara comprend plus de 143 parcs et espaces libres appartenant à l'État, qui ont été acquis et sont gérés afin de protéger le patrimoine naturel et culturel de l'escarpement. En grande partie reliées par le sentier Bruce Trail, les terres du réseau appartiennent à un certain nombre d'organismes partenaires, y compris le ministère des Richesses naturelles, les offices de protection de la nature, la Fiducie du patrimoine ontarien, la Escarpment Biosphere Conservancy et la Bruce Trail Conservancy. Les organismes du Réseau sont chargés de gérer les terres de la Couronne de l'escarpement du Niagara, et d'élaborer et soutenir les initiatives et les programmes du Réseau.

Le Conseil du Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara (RPELEN) est structuré de façon à contribuer aux objectifs du RPELEN énoncés dans le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara. Il a été mis sur pied pour répondre au besoin de favoriser le dialogue sur les questions liées au RPELEN et d'améliorer la communication, le partage des ressources et la coordination des mesures entre les différents organismes du RPELEN. Le Conseil offre des conseils au MRN et à la CEN sur les politiques et programmes du RPELEN et accroît la sensibilisation à l'égard des enjeux auxquels le Conseil est confronté; il est composé d'organismes chargés de parcs publics et d'espaces naturels qui possèdent ou gèrent des terres dans le RPELEN. Le Conseil s'efforce de maintenir une forte représentation géographique parmi ses membres afin de s'assurer que les différents besoins des organismes sont abordés. Les employés du MRN et de la CEN agissent à titre de conseillers sans droit de vote.

Deux des grands objectifs du RPELEN sont de mettre sur pied un réseau de parcs et d'espaces libres appartenant au domaine public et d'établir un trajet permanent pour la Bruce Trail par l'acquisition de terres additionnelles. En 2012, deux parcs ont été ajoutés au Réseau : (1) le Short Hills Nature Sanctuary (parc de réserve naturelle de 18 hectares) dans la région de Niagara, qui est la propriété du Hamilton Naturalists' Club; et (2) la Campbellville Pond Conservation Area (parc d'accès à l'escarpement de 1,6 hectare), qui est située dans la région de Halton et qui est la propriété de Conservation Halton. De plus, la Bruce Trail Conservancy a fait l'acquisition de cinq propriétés – Songbird Nature Reserve, Cedar Springs Woods, Fairmount Wetland, Kimberley Springs et Pinnacle Rock – totalisant 118 hectares, ce qui a contribué à augmenter la proportion du territoire de l'escarpement qui appartient à l'État. Plusieurs autres organismes ont acquis des terres pour reculer les limites existantes du parc.

Parmi les autres points saillants du Réseau, on note :

- Le Hamilton Naturalists' Club a été approuvé à titre d'organisation de conservation dans le cadre du PAEN.

- Le personnel de la CEN et du MRN a collaboré avec des organismes, y compris Conservation Halton et la Hamilton Conservation Authority, afin de réaliser des exercices d'aménagement directeurs pour certaines de leurs zones de conservation.
- Les membres du Conseil du RPELEN se sont réunis à plusieurs occasions afin de discuter des activités des parcs et d'aborder des questions de gestion. Le MRN a parrainé et coordonné des ateliers du Conseil du RPELEN portant notamment sur les sujets suivants : conception durable des sentiers (International Mountain Biking Association Canada); application de la loi (Environnement Canada); et gestion du risque et terres destinées aux loisirs (Municipal Risk Services Ltd.).

Conformité et mise en application

Le responsable de la conformité de la CEN est chargé d'aborder les questions de conformité liées à l'aménagement des terres aux termes de la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara* (LPAEN). Le responsable de la conformité répond aux plaintes du public et collabore avec d'autres organismes de réglementation (municipaux, régionaux, offices de protection de la nature, provinciaux et fédéraux) à la réalisation d'inspections à l'égard des permis d'aménagement approuvés. De plus, le responsable de la conformité fournit des directives et informe les propriétaires fonciers et les entrepreneurs de l'escarpement au sujet des processus de demande visant des travaux d'aménagement dans la région du PAEN. À titre d'agent des infractions provinciales, le responsable de la conformité de la CEN a l'autorité nécessaire pour délivrer des avis d'infraction conformément à la Partie 1.

Infractions provinciales (contraventions) décernées : 6

Amendes décernées par la Cour des infractions provinciales : 2

Amendes totales : 20 190 \$.

Contraventions (comparaison par année) :

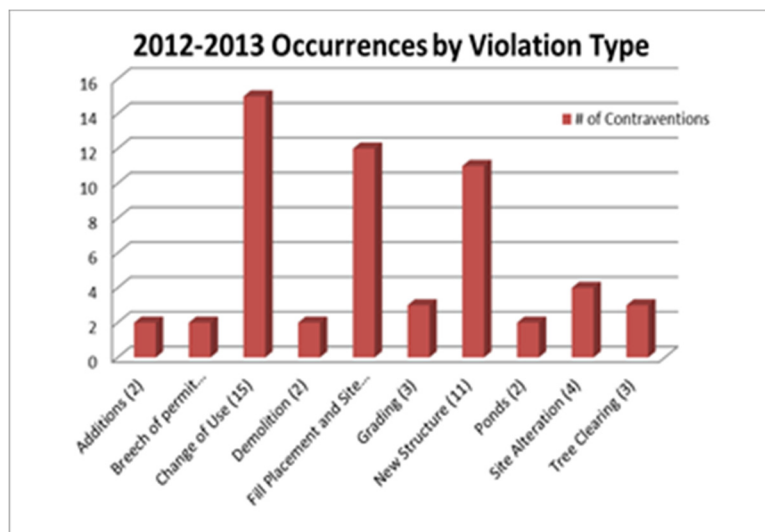
2008-2009 = 86

2009-2010 = 90

2010-2011 = 92

2011-2012 = 75

2012-2013 = 57



Plans des parcs, évaluations environnementales, plans directeurs des transports et plans officiels

Le personnel de la CEN a dirigé les processus suivants au cours de l'exercice financier 2012-2013 ou y a participé :

- Cheltenham Badlands – Plan d'aménagement
- Aire de conservation Mount Nemo – Plan directeur
- Aire de conservation des chutes Hilton – Plan directeur
- Aire de conservation du lac Crawford – Plan directeur
- Aire de conservation de la pointe Rattlesnake – Plan directeur
- Len Gertler Memorial Loree Forest
- Projet de loisirs de la CVCA – Aire de conservation de Terra Cotta et forêt Terra Cotta
- Commission des parcs du Niagara - « Ébauche » de Stratégie d'aménagement des terres
- Nouveau guide du RPELEN
- Base de données pour le suivi du statut des plans d'aménagement du RPELEN
- Examen du Plan d'aménagement pour le parc national de la Péninsule-Bruce
- Kolapore Uplands – Stratégie d'aménagement
- Aire de conservation de Vinemount et Winona – Terres de Llewellyn Smith
- Mont Albion – Plan directeur
- Parc Churchill – Plan directeur (ville de Hamilton)
- Ken Whillans – Plan d'aménagement
- Aire de conservation de Belfountain – Plan d'aménagement
- Voie maritime du Saint-Laurent – Changement de nom et mise à jour des cartes
- Parc Lowville – Plan directeur
- Don des terres de Paletta à l'Office de protection de la nature de Hamilton – Ajouté au RPELEN
- Demande de statut d'organisation de conservation – Hamilton Naturalist Club
- Demande de statut d'organisation de conservation – Conservation de la nature Canada
- Delphi Point – Ajout de terres
- Lettre au Conseil du RPELEN concernant les usages récréatifs intensifs et la commercialisation dans le RPELEN
- Lettre au Conseil du RPELEN concernant le vélo de montagne
- Ajout de l'Aire de conservation de Campbellville Pond (parc d'accès à l'escarpement) au RPELEN

- Gorge de Spencer – Plan directeur de l'Aire de conservation des chutes Websters
- Ajout du Short Hills Nature Sanctuary (réserve naturelle) au RPELEN
- Lignes directrices sur l'aménagement des aires protégées de l'Ontario, MRN

Évaluations environnementales et plans directeurs des transports

- Alton – Évaluation environnementale (EE) de portée générale
- Castle Glen – EE de portée générale
- Blue Mountains – Services
- Examen du Plan directeur des transports (Quartier Trinity)
- MRN – Credit River – Cloison pour truites
- Rue Dundas, Halton
- Région du Grand Toronto (RGT) – Ouest
- Halton Hills – Plan directeur des transports
- Échangeur de l'autoroute 5/6
- Corridor Niagara-RGT
- Route Waterdown
- Lindsay Court Well, Halton Hills
- EIE – 6444, route Cedar Springs
- Ville de Hamilton – Initiative de transport en commun rapide
- Glendale/QEW/405 – EE des transports
- Route Mississauga – EE de portée générale
- Ville de Hamilton – Plan directeur sur la mobilité des piétons – EE municipale de portée générale
- EIE ciblée : Ark Property – Appleby Line
- EIE ciblée pour une propriété le long de la route Rockcliffe (100 Sunnycroft) à Waterdown (ville de Hamilton)
- Rénovation de l'autoroute 6/10 (Owen Sound Chatsworth)
- Autoroute 7 et 22 Sideroad, Halton Hills
- Aire de conservation Woodend – Conseil scolaire de district de Niagara, Niagara on the Lake, ON – EIS
- Avenue Rothsay – Gestion des eaux pluviales (Hamilton)
- Itinéraire pour camions dans la région de Niagara (région de Niagara)
- Pont de l'avenue Mountain Park – EE (Hamilton)
- Usine de traitement des eaux de Decew Falls – EE
- Ville de Hamilton – Avenue Greenhill – Storm

– Rapport d’EE de portée générale

Plans officiels, zonage et examens municipaux

- Kerbel, Meyer & Meyer – Modification du plan officiel (MPO)
- Grimsby – Plan officiel (PO)
- Sherwood Survey – MPO, zonage, lotissement
- Havens – Lotissement, MPO, zonage
- Roitman – MPO, zonage, condo
- Waterdown – Plan secondaire et étude des sous-bassins hydrographiques
- Eagle Heights – MPO, lotissement
- Hamilton Rural – PO
- Halton ROPA 38
- Kaneff Properties Ltd. – MPO/rezonage (Caledon)
- Camperdown – MPO
- Melancthon – MPO (Prime Agriculture)
- Terrasan Developments – MPO, zonage, lotissement
- Halton ROPA 38 Guidelines
- Ville de St. Catharines – PO
- Niagara-on-the-Lake – PO
- Plan officiel du comté de Grey – Examen quinquennal
- Plan officiel du comté de Simcoe – Examen quinquennal
- Plan officiel du comté du Bruce – Examen quinquennal
- PO de la Ville de The Blue Mountains – Examen quinquennal
- Zonage du comté de Chatsworth – Retrait du contrôle de l'aménagement – Walters Falls MUC
- Talisman Condo
- Georgian Gate – MPO, zonage, lotissement
- Ancaster – Rue Wilson – Plan secondaire
- Craigleith Ski Club Condominium
- Beaver Valley Woodlands – Lotissement
- Thom Construction – Lotissement
- East Mountain Estates – Lotissement
- Georgian Woodlands – Lotissement
- Georgian Bay Estates – Lotissement
- Consent Appeal (Lesaliniuks et Kirsteins)
- Ville de Milton – Règlement de zonage
- Ville de Milton – Education Village – Plan secondaire
- Medallion Properties, 195, rue Wellington sud, Hamilton (zonage)
- Vetco Holdings Inc., 467, avenue Charlton est, Hamilton (MPO et zonage)
- 200, avenue Forest, Hamilton (zonage)
- Ville de Burlington – Examen du PO
- PO de la ville d'Owen Sound – Examen quinquennal
- Osler Bluff Ski Club ZBA (réservoir)
- Osler Bluff Ski Club ZBA (bâtiment d'entretien)

- Plan officiel de la municipalité de Meaford – Examen quinquennal
- Plan officiel de Georgian Bluffs (nouveau PO municipal)
- Ville de The Blue Mountains – Zonage
- Ville de Mono – MPO 35, 36, 37
- Eden Oak – Lotissement Indian Valley
- Milton Heights
- MPO de la ville de Pelham – Examen quinquennal
- Modification du plan stratégique régional de la région de Niagara

Points saillants des activités 2012-2013

Distinctions pour contribution exceptionnelle dans la région de l'escarpement du Niagara – Une célébration des projets et des gens dans la région du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara

Le programme biennal de distinctions pour contribution exceptionnelle dans la région de l'escarpement du Niagara, de la Commission de l'escarpement du Niagara, qui a été créé en 1987, reconnaît des personnes et des groupes pour leurs initiatives remarquables dans la région du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, y compris la restauration des terres humides, les projets d'amélioration des parcs, les projets d'intendance des terres, et les contributions de toute une carrière à la réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara.

Les candidatures pour la distinction pour contribution exceptionnelle et la distinction pour contribution de toute une carrière dans la région de l'escarpement du Niagara sont soumises à la CEN par les membres du public, les offices de protection de la nature, les commissaires et employés de la CEN, les voisins des projets et des représentants du gouvernement provincial et sont évaluées en fonction de leur compatibilité avec la vision du PAEN et leur appui aux objectifs de la réserve de la biosphère.

Depuis sa création en 1987, le programme a reconnu des associations communautaires, des écoles, des personnes individuelles, des architectes et des groupes de bénévoles qui ont achevé des projets visant à restaurer des zones sensibles sur le plan environnemental, à démontrer des principes de conception visuelle et environnementale exceptionnels, et à améliorer les paysages de l'escarpement et l'intendance de l'escarpement du Niagara.

La distinction pour contribution de toute une carrière dans la région de l'escarpement du Niagara est une composante spéciale de la série de distinctions décernées, qui est accordée à des personnes et des groupes méritants pour leurs qualités de chef de file et leurs contributions exceptionnelles dans la région de l'escarpement du Niagara. Parmi les anciens lauréats, figurent le groupe de recherche sur l'écologie des falaises de l'Université de Guelph, Malcolm « Mac » Kirk, Robert Bateman et Walter Massey Tovell, Ph. D.

Les candidats proposés sont évalués par le personnel de la CEN d'après les politiques environnementales et les critères du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, et les objectifs de la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara*. Une courte liste de candidats est soumise à l'examen de la Commission, et le personnel de la CEN communique avec les candidats retenus. En 2012, huit candidats ont reçu des distinctions :

Lauréats de la distinction pour contribution exceptionnelle dans la région de l'escarpement du Niagara :

1. Les élèves de l'école secondaire West Hill (Owen Sound) et l'autorité de conservation de Grey Sauble, pour le projet Operation Green Sweep dans la zone de conservation de West Rocks.
2. Derek Ham (propriétaire) et Jamie Douglas (architecte), pour la conception d'une résidence dans le canton de Clearview.
3. Allan Clarke et Jacqueline Tilford, pour le respect de l'environnement dans l'aménagement et l'intendance de leur propriété dans le canton de Mulmur.
4. Le conseil d'administration, le personnel et les bénévoles du Bethell Hospice, dans la ville de Caledon, pour la conception générale, l'aménagement et le programme de leur site, qui facilitent l'accès des patients et des soignants à l'escarpement du Niagara.
5. Trout Unlimited Canada et la ville de Burlington, pour leurs activités de restauration du ruisseau Bronte, dans le parc Lowville.
6. Douglas et Sharon Leavens, pour leur intendance et leur aménagement respectueux de l'environnement pendant de nombreuses années sur leur propriété à Pelham, en Ontario.

Lauréats de la distinction pour contribution de toute une carrière dans la région de l'escarpement du Niagara :

7. D^r Greg Michalenko, professeur adjoint émérite, Département des études sur l'environnement et les ressources de l'Université de Waterloo, en reconnaissance de ses 16 années de collaboration avec la CEN dans le cadre du programme de surveillance de la biodiversité forestière dans l'escarpement. Son dévouement et son enthousiasme à l'égard de la réalisation de ce programme ont mené à une longue collaboration fructueuse entre l'université et la CEN.
8. Lyn MacMillan, en reconnaissance de ses efforts d'intendance, de son dévouement aux idéaux environnementaux, de son soutien à la création du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara et de sa réussite dans la promotion de l'escarpement du Niagara de l'Ontario, avec la création de la Coalition de l'escarpement du Niagara.

Examen du plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara

La Commission de l'escarpement du Niagara a amorcé son travail de préparation pour l'examen 2015 du plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, comme l'exige la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara*. Cet examen est coordonné avec les examens du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et du Plan de la ceinture de verdure. La CEN a approuvé les recherches préparatoires sur 17 sujets liés au PAEN, notamment les sujets suivants : mises à jour possibles de la cartographie associée à l'aménagement du territoire; améliorations apportées aux politiques régissant les eaux souterraines et de surface; politiques visant à encourager l'adoption des techniques agricoles modernes; examen des normes sur l'extraction des agrégats et les travaux de restauration connexes; la question du remblai et son acceptabilité; expansion urbaine et pressions démographiques connexes; le besoin de seconds logements; et l'élaboration du Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement. Collaborant avec d'autres ministères provinciaux, des municipalités, des organismes de conservation et le public, la CEN

examinera au cours des deux prochaines années les changements qui pourraient être apportés au PAEN. L'objectif est d'établir un ensemble de recommandations de la CEN qui seraient prêtes à être soumises au ministre des Richesses naturelles en 2015. Le ministre sera ensuite en mesure d'examiner ces recommandations et de déterminer les questions qui seront intégrées à l'examen du PAEN aux fins de la consultation publique officielle.

Examen décennal de la réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara de l'UNESCO

Un examen décennal périodique de la désignation de l'escarpement du Niagara à titre de réserve mondiale de la biosphère, par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a été amorcé en 2012. L'examen a évalué les activités réalisées dans la réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara par rapport aux objectifs du Programme « l'Homme et la biosphère » (MAB). Il s'agit du deuxième examen périodique pour la réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara (RBEN) depuis sa désignation en 1990. Le premier examen a été effectué en 2002.

L'examen a permis de faire ressortir et de partager les nombreuses réussites et réalisations des partenaires de la réserve de biosphère au cours des 10 dernières années ainsi que d'identifier les secteurs que nous pourrions devoir améliorer et renforcer au cours des prochaines années. Le processus d'examen a mis à contribution un éventail diversifié de partenaires dans la réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara (RBEN) dans le cadre d'un exercice visant à déterminer et à évaluer les initiatives qui ont eu lieu depuis 2002.

L'examen périodique visait à :

- a) actualiser les renseignements sur les changements apportés à une région de la réserve de biosphère et à l'intérieur de celle-ci, ainsi que les changements dans les processus de gouvernance et les activités qui correspondent aux objectifs du MAB;
- b) établir une réflexion sur les réussites et les obstacles des organisations partenaires de la réserve de biosphère dans l'atteinte des objectifs du MAB;
- c) identifier les priorités stratégiques et les mesures à prendre pour les 10 prochaines années, tant pour la réserve de biosphère visée par l'examen que pour le comité Canada-MAB;
- d) aider le MAB de l'UNESCO à déterminer si la réserve de biosphère continue de satisfaire aux critères d'une réserve de biosphère fonctionnelle.

Le processus d'examen de la réserve de biosphère s'est amorcé avec la préparation d'un document « autodidactique » qui a été préparé par le personnel de la CEN pour le compte de la réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara et qui a été soumis à la Commission canadienne pour l'UNESCO le 30 juin 2012. Le document autodidactique constituait la première contribution clé au document d'examen définitif. Le document autodidactique mettait en évidence les

changements dans la superficie de la réserve de biosphère, la santé des habitats et des écosystèmes ainsi que les initiatives de communication et de partenariat. Le processus d'examen périodique au Canada est réalisé conjointement par des examinateurs sélectionnés par le comité Canada-MAB et les praticiens locaux de la réserve de biosphère.

Accompagnés du personnel de la CEN, les membres de l'équipe d'examen ont visité la RBEN pendant trois jours, de Niagara à Tobermory. Tout au long de la visite des sites, qui comprenaient des sites allant du nord au sud de l'escarpement, les membres de l'équipe d'examen ont rencontré des groupes de personnes et ont participé à des discussions informelles afin de valider les renseignements fournis dans le document autodidactique et d'évaluer comment la réserve de biosphère remplit les trois fonctions de conservation, de durabilité et de logistique qui sont exigées d'une réserve de la biosphère, en mettant l'accent sur les activités qui ont été entreprises depuis le dernier examen périodique en 2002.

Le rapport définitif de l'examen périodique, préparé par les examinateurs, indique comme principale conclusion que : *«...la réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara mérite certainement de toujours faire partie du Réseau mondial des réserves de la biosphère »*. Les examinateurs ont formulé un certain nombre de recommandations à suivre en fonction des conclusions de l'examen. Les recommandations sont classées selon trois catégories : gouvernance, sensibilisation et zonation. Le rapport définitif de l'examen périodique a été soumis à l'UNESCO aux fins d'examen final et d'approbation. L'UNESCO rendra sa décision définitive sur le statut de la désignation de réserve de la biosphère et les recommandations des examinateurs en 2014.

Amélioration du système de délivrance de permis de la Commission de l'escarpement du Niagara

En novembre 2012, le ministre des Richesses naturelles a modifié le Règlement sur les permis d'aménagement (Règlement de l'Ontario 828) afin d'améliorer, de moderniser et de rationaliser l'administration du système de délivrance de permis de l'escarpement du Niagara. Cette mise à jour était conforme à l'initiative générale du gouvernement provincial de moderniser les approbations, d'accroître l'efficacité, d'offrir des services plus rentables et de réduire les processus réglementaires inutiles. La CEN avait chapeauté ces améliorations en vertu de son expérience de longue date dans le fonctionnement du Règlement. Le Règlement revu et amélioré a permis d'élargir l'éventail des exemptions en matière d'aménagement et d'utilisation des terres et de préciser la formulation et la signification de certains termes. Cela signifie que certaines approbations « de routine » ou « mineures » ne nécessiteront plus l'approbation de la CEN si des conditions précises sont respectées, ce qui permet de s'assurer que les ressources naturelles associées à l'escarpement continueront d'être gérées de façon durable.

Mesures de rendement

Cibles	Mesures	Résultats
Accès offert au public	Offrir un service public accessible; répondre aux demandes d'information du public et des clients en temps opportun. Offrir des lignes directrices sur les demandes d'information, des cartes, des publications et des formulaires de demande pertinents, aux clients et aux intervenants.	• Douze réunions de la Commission ouvertes au public ont eu lieu au cours de cet exercice financier (y compris deux réunions sur des questions de politique). • La Commission a offert un service à la clientèle à des heures accessibles, et a répondu à des demandes d'information en temps opportun avec une première réponse aux demandes d'information par téléphone et courriel dans un délai de 24 heures. • Les demandes écrites ont été traitées dans les deux semaines de la réception. • Des lignes directrices, des cartes et des formulaires récents ont été fournis aux clients et au public en format papier et électronique. • Le site Web de la Commission a reçu 55 073 visites, et 20 107 pages de la section des cartes du plan ont été consultées. • En plus des documents disponibles par voie électronique, 19 648 publications d'information ont été diffusées.
Service à la clientèle	S'assurer que le service à la clientèle est offert en temps opportun conformément aux exigences en matière de traitement de la <i>Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara</i> , dans le traitement des permis d'aménagement et des demandes de modification.	• Le traitement des demandes de permis d'aménagement et de modification du plan a été effectué en temps opportun, en tenant compte des ressources en personnel et des échéanciers de demandes qui incluent des périodes de commentaires par les organismes extérieurs. • L'examen de plans municipaux officiels, de règlements de zonage et de consentements a eu lieu avant la date d'échéance précisée.

	S'assurer que le service à la clientèle est offert en temps opportun en répondant aux demandes de commentaires de la part d'intervenants extérieurs, et aux demandes concernant des questions de conformité et d'action coercitive.	• Les questions de conformité et d'action coercitive ont été traitées dans un délai de 24 heures suivant l'avis.
Normes de service	Appliquer des normes de service du gouvernement de l'Ontario appropriées afin de maintenir des pratiques d'entreprise responsables et équitables.	• Les réunions de la Commission sont ouvertes au public. Les demandeurs se voient offrir l'occasion de communiquer avec la Commission par écrit et en personne. • Les demandes examinées par la Commission ont été étudiées conformément aux politiques du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara. • Les modifications apportées au Plan sont affichées sur le site Web de la CEN (escarpment.org) et dans le Registre environnemental (EBR) aux fins d'examen public.

Résumé financier

Budget approuvé		Dépenses réelles
Salaires	1 735 122 \$	1 658 665 \$
Avantages sociaux	242 513	211 417
Contentieux	110 000	7 146
Commissaires	155 000	173 221
Budget de fonctionnement	166 227	219 091
Total	2 408 862 \$	2 269 540 \$

Niagara Escarpment - Ontario's Natural Edge

A World Biosphere Reserve

